

**Mise à Jour des Politiques de Sauvegarde sociale et environnementale de la Banque mondiale**

**Consultation avec les organismes de la société civile**

**Rabat, le 26 mars 2013**

**Procès-verbal**

Une consultation a été organisée, mardi 26 mars 2013 au bureau de la Banque mondiale à Rabat, en présence, de la part de la Banque mondiale, de Nathalie Munzberg, Conseillère senior, de Yves Prevost, Conseiller en environnement, de Michael Hamaide, Responsable pays, de Ibtissam Alaoui, Chargée des relations externes et de Achraf Rissafi, Assistant de programme.

La liste des personnes et organisations invitées à participer à cette consultation et celle des personnes et organisations ayant assisté à cette réunion sont en ANNEXE.

Un résumé des interventions lors de cette consultation est présenté ci-après. Ces interventions ont été regroupées par thèmes abordés et ne reflètent pas nécessairement un consensus de tous les participants. Dans la mesure où elles rentrent dans le cadre de la mise à jour et révision des politiques de sauvegarde sociale et environnementale de la Banque mondiale, ces commentaires et suggestions seront pris en compte lors de la finalisation du Premier Projet de Cadre Intégré qui sera soumis au Conseil d’administration de la Banque mondiale.

**Remarques Générales :**

* **La Banque mondiale devrait harmoniser ses politiques de sauvegarde avec celles des autres bailleurs de fonds ou se reposer sur les systèmes du pays ;**
* **Les politiques de sauvegarde ne doivent pas être contraignantes et doivent prendre en considération la dimension d’intégration (économique, sociale et genre) ;**
* **Les acteurs de la société civile ne doivent pas être impliqués qu’à titre consultatif, mais également dans la prise de décision concernant les projets impliquant des dimensions de sauvegarde sociale/environnementale.**

**Questions et Recommandations des participants :**

1. **Environnement :**

* La Banque mondiale devrait vérifier la qualité des études d’impact sur l’environnement et s’assurer qu’elles observent les normes internationales, en plus de la validation du département de l’Environnement marocain.
* On parle souvent de la nécessite de mener des études d’impact sur l’environnement mais on se préoccupe rarement de la disponibilité des fonds pour le faire ;
* Il est important de s’assurer que le cadre législatif en matière de protection de l’environnement est bien appliqué dans les projets financés par la Banque (Charte nationale de l’environnement et du développement durable, Constitution marocaine) ;
* La Banque mondiale doit inciter le gouvernement à élargir le champ de la loi sur l’accès à l’information de façon à prévoir un accès élargi à l’information environnementale ;
* Dans les risques environnementaux et sociaux (page 9, document de cadrage), if faut inclure les catastrophes naturelles et technologiques (nucléaire...) ;
* La Banque devrait recommander des actions pour la préservation des paysages naturels et la protection de la biodiversité ;
* Il faut que la Banque mondiale prenne en considération le coût de la dégradation des paysages et de l’environnement dans les zones ciblés par des projets qu’elle finance (natural capital accounting) ;
* Il serait bien d’impliquer/sensibiliser des industriels dans la prochaine étape des consultations ;
* La Banque doit travailler directement avec les ONG qui ont l’expérience et la connaissance du terrain.

1. **Social :**

* La dimension genre ne devrait pas figurer parmi les thèmes émergents mais devrait pleinement faire partie de chaque mesure de sauvegarde – Mainstreaming+ suivi/évaluation ;
* Lorsque des concertations avec les populations locales et la société civile sont imposées dans la préparation d’un projet, il faut s’assurer qu’il s’agit bien d’une concertation effective et non pas d’une réunion d’information (cela dépend du niveau de sensibilisation/d’implication des populations locales) – Comment la Banque mondiale se positionne-t-elle par rapport à l’asymétrie qui existe entre les cadres de consultation de chaque pays et s’assure-t-elle que les critères de sélection de l’échantillon de population ciblée sont bien respectés ?;
* La Banque ne doit pas se limiter à s’assurer que les projets n’ont pas d’impacts négatifs mais voir si les projets ont des impacts positifs sur la population locale. L’élément humain doit être au centre d’un projet. Il doit être le premier à en bénéficier et il doit systématiquement y avoir une composante sociale/économique dans les projets menés.

1. **Politiques de sauvegarde :**

* La Banque mondiale doit dresser un profil environnemental de chaque pays, comme une sorte de feuille de route incluant les clauses et les limites ;
* Il est nécessaire d’harmoniser les politiques de sauvegarde entre les bailleurs de fonds car les divergences qui existent peuvent nuire à l’exécution des projets ;
* Inclure dans les politiques de sauvegarde, conformément à la Constitution et à la Charte nationale de l’environnement et du développement durable, le droit à un environnement propre ;
* Il serait recommandé de mettre en place une instance pour valider la composante sauvegarde dans les prêts/projets établis entre la Banque mondiale et l’emprunteur ;
* Lorsqu’on parle de politiques de sauvegarde environnementale, il ne faut pas oublier que la dégradation environnementale a souvent des causes économiques et sociales (par ex. surexploitation forestière dans les zones rurales). On ne peut donc pas imposer des règles de protection de l’environnement sans proposer des alternatives durables aux populations (relation entre protection de l’environnement et lutte contre la pauvreté) ;
* Il faudrait renforcer la gestion des risques en renforçant le système d’information intégré (par ex. assurance paramétrique) ;
* Il serait judicieux de mettre en place des politiques/mesures incitatives lorsque la Banque mondiale prête à l’Etat. Contre une ristourne ou une baisse du taux d’intérêt, l’organisme emprunteur est tenu de respecter des zones protégées ou de veiller à la préservation de l’environnement dans la zone du projet ;
* Il faut exiger l’implication des ONG dans la prise de décision et non pas uniquement au niveau des consultations.

1. **Formation/ Education :**

* La formation des femmes rurales est importante, car elles sont les principales concernées par les projets visant notamment les zones rurales et impliquant une composante environnementale ;
* Il faut appuyer des projets de formation et de sensibilisation aux questions de l’environnement, notamment dans les zones ciblées par des projets d’investissement.

**ANNEXE**



**La Banque mondiale**

**Revue et mise à jour des politiques de sauvegarde environnementale et sociale**

**Liste de participants**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N.** | **Nom** | **Titre** | **Organisation** |
| **1** | Hassan El Bari | Président | Association marocaine des déchets solides |
| **2** | Abdelaziz Ilegh | Président | Observatoire marocain des déchets et des émissions |
| **3** | Mohamed Badraoui | Directeur | Institut national de recherche agronomique |
| **4** | Brahim Abouelabbes | Président | Association marocaine pour l'écotourisme et la protection de la nature |
| **5** | Mohammed Ezzaouaq | Secrétaire général | Association marocaine des experts en gestion des déchets et en environnement |
| **6** | Jesus Moreno Ortiz | Délégué | Fondation Cideal |
| **7** | Hamid Chrifi | Coordinateur | ENDA Maghreb |
| **8** | Lahcen Chillasse | Coordinateur national | Groupe de travail Politique de voisinage européen et environnement Maroc |
| **9** | Abdelhadi Bennis | Président | Club Environnement - Association Ribah Al Fath |
| **10** | Larbi Hachimi | Consultant agro-nourriture | Independent |
| **11** | Abdelhamid Belemlih | Président | Société protectrice des animaux et de la nature (SPANA) |
| **12** | Saida Idrissi Amran | Avocate principale pour les femmes de Soulaliyate | Association démocratique des femmes du Maroc |
| **13** | Malika Jghima | Président de la succursale de Casablanca | Association démocratique des femmes du Maroc |
| **14** | Hasnaa Chehabi | Président | Association Femmes et environnement |
| **15** | Mohammed Benyakhlef | Membre du comité national de coordination | Groupe de travail - Politique européenne de voisinage |
| **16** | Hassan El Mansouri | Président | Association Alwifak – Oeuvres sociales et Protection de l’environnement |
| **17** | Bouchra El Alaoui | Vice Président | Association Alwifak – Oeuvres sociales et Protection de l’environnement |
| **18** | Malika Ben Mahi | Président | Association marocaine pour la Promotion de la femme rurale |
| **19** | Hicham Benzine | Président | Association marocaine d'écologie urbaine |